

Le Damier, le 21 janvier 2009

La Turquie est-elle déjà intégrée à l'Union européenne ?

par Benoît Montabone (Rennes 2)

Introduction : Etat des lieux institutionnel

La Turquie est un pays officiellement candidat à l'entrée dans l'Union européenne, avec la Croatie et l'ex République yougoslave de Macédoine. Après avoir formulé sa demande d'adhésion en 1987, elle devient officiellement candidate en 1999 (et à ce titre se voit attribuer des fonds de préadhésion). Les négociations d'adhésion s'ouvrent en octobre 2005, et les deux parties se réunissent tous les ans pour faire le bilan de la situation de la Turquie par rapport aux exigences européennes.

Ces négociations ont lieu sous forme de « chapitres », qui sont ouverts et clos en fonction de l'ordre du jour et de l'avancée des réformes constatée par la Commission. Sur les 33 chapitres, 8 ont été ouverts en 2005 : Industrie et entreprises, Statistiques, Contrôle financier, Réseaux transeuropéens, Protection sociale et consommation, Propriété intellectuelle, Droit de l'entreprise. Le chapitre Recherche et Science a été momentanément fermé.

Suite à son élection en 2002, le gouvernement de l'AKP avait montré un réel enthousiasme et entamé de nombreuses réformes. Depuis 2005, ce train de réforme est au point mort, entraînant des crispations internes et rentrant en compte dans le jeu politique national. En décembre dernier, sous la présidence française de l'UE, 2 nouveaux chapitres ont cependant été ouverts : le chapitre 4 sur la liberté de circulation des capitaux, et le chapitre 10 concernant la société de l'information et les médias. Le gouvernement turc vient de nommer un nouveau négociateur en chef, qui a rang de ministre d'Etat, Egemen Bağış, montrant par là qu'il entendait accorder une plus grande importance à cette fonction (elle était auparavant assurée par le ministre des affaires étrangères).

Par contre, la Turquie est membre du Conseil de l'Europe depuis sa création (organe consultatif), et surtout a signé un partenariat d'Union douanière avec l'UE en 1995, permettant d'avoir un statut privilégié dans le commerce international. La Turquie est donc déjà en régime de partenaire privilégié avec l'UE !

1. La Turquie est-elle en Europe ?

Une question présentée comme centrale dans le débat en France sur l'adhésion ou pas de la Turquie à l'Union européenne, dans laquelle la géographie simpliste est souvent prise comme prétexte à une exclusion un peu rapide de la Turquie. La Turquie aurait 95% de son territoire sur le continent asiatique, qui de facto commencerait au Bosphore. C'est faire peu cas de l'analyse géographique ! Depuis un certain temps déjà la question des frontières de l'Europe est un chantier ouvert par les géographes, et une chose est sûre : il n'y a pas de frontières naturelles, aussi bien en Europe qu'ailleurs. Si certaines caractéristiques physiques correspondent à des frontières (fleuve, chaîne de montagne...), c'est parce que les sociétés qui s'approprient un espace pour en faire un territoire ont fixé leurs limites sur ces éléments, et non l'inverse. Or le Bosphore est loin d'être dans ce cas là ! La frontière est une limite fluctuante, source de conflit ou lieu d'échange, toujours zone de passage. L'Europe ne s'arrête pas au Bosphore, véritable trait d'union entre deux rives, ciment d'une métropole mondiale, détroit traversé à la fois par deux ponts, des centaines de bateaux et bientôt un métro souterrain, qui en font un élément de continuité et non de discontinuité du continent européen.

La Turquie est donc européenne si les européens la reconnaissent comme telle, et si les turcs se reconnaissent européens ! Cette question ne se résoudra que par la réponse finale donnée au processus d'adhésion, et ne peut pas en être un préalable.

2. Des relations économiques européennes

Les trois quarts du commerce extérieur turc se font avec des pays de la région, surtout avec l'Europe occidentale. Les plus gros partenaires commerciaux sont l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et dans une moindre mesure la Russie. Depuis 1993, la balance commerciale de l'UE avec la Turquie a toujours été positive, même si les niveaux des exportations vers la Turquie sont assez proches du niveau des importations depuis la Turquie : de 12 milliards de dollars en 1993, les exportations de l'UE vers la Turquie passent à 38 milliards en 2004, quand les importations depuis la Turquie sont passées de 6 milliards de dollars à 30 milliards de dollars (d'après Eurostat).

L'entrée en vigueur de l'union douanière en 1995 a déstabilisé l'économie turque, insuffisamment préparée à la disparition de ses protections douanières. Mais après la crise financière de 2000-2001 et des réformes économiques radicales, la croissance de la Turquie a atteint les 6 ou 7% par an et l'hyperinflation a disparu. Malgré des difficultés persistantes (chômage, part du secteur informel, poids fort de l'agriculture), la Turquie reste un grand marché de consommation (70 millions d'habitants), et l'existence d'un tissu d'entreprises industrielles et d'hommes d'affaire dynamiques et organisés en font un partenaire économique fort.

Paradoxalement, les IDE sont assez faibles en Turquie. En dépit de l'Union douanière, la place de l'UE dans le commerce extérieur turc a peu évolué depuis 1980 (60% des importations, 55% des exportations) du fait des craintes d'instabilité d'une part, et de la structure même du capitalisme turc dont le capital s'ouvre difficilement aux investissements étrangers (Chaponnière, 2008). C'est dans le secteur automobile que l'ouverture est la plus forte : les entreprises à capitaux étrangers représentent 81% du chiffre d'affaire du secteur.

3. Vers une intégration migratoire ?

Les migrations ont contribué à créer une « présence turque » dans l'Union européenne. On estime à trois à quatre millions les européens d'origine turque (immigrés et enfants d'immigrés), localisés principalement en Allemagne, France, Belgique, Suède, mais on retrouve des turcs dans pratiquement tous les pays d'Europe occidentale. Cette migration, que certains qualifient de migration de peuplement, a construit en cinq décennies une multitude de réseaux économiques et sociaux. Ceux-ci vont de l'informel, comme les réseaux sociaux sur des bases familiales ou communautaires, religieuses ou politiques, aux réseaux matériels de transports, de communications, d'échanges entre les entreprises, reposant sur des liens routiers (autocars, semi-remorques), formant ce que les géographes spécialistes des migrations nomment une « circulation migratoire ». Elle est en quelque sorte la somme des mobilités découlant de la présence à l'étranger d'une population émigrée installée. Ce phénomène peut mobiliser chaque année plusieurs millions de personnes entre la région ou le pays de départ et les espaces d'accueil de résidence et de travail. La circulation migratoire se situe ainsi aux interfaces de la migration, du commerce et du tourisme international, et est fortement créatrice de liens et de solidarités entre la Turquie et les pays membres de l'UE, beaucoup plus que la simple migration. Elle construit un espace transnational de migration, comprenant pays de transit, pôles de distribution, espaces de rétention etc., formant un espace discontinu dont les points d'ancrage sur les territoires permettent de les relier entre eux. Cette discontinuité spatiale permet d'assurer, selon la thèse centrale du géographe Stéphane de

Tapia, une continuité territoriale entre le pays d'émigration et le pays d'immigration. De par ces réseaux, la Turquie est donc déjà bien intégrée au territoire européen, indépendamment du processus institutionnel.

4. L'intégration par le tourisme

Intégration européenne, voire intégration mondiale : en à peine une décennie, la Turquie s'est hissée au 10^e rang mondial en termes d'accueil de touristes étrangers, au 8^e rang en termes de revenus de l'activité touristique. En 2007, la fréquentation touristique s'élevait à 22 millions de visiteurs, générant 14 milliards de dollars de recettes selon les prévisions du ministère du tourisme. On constate une croissance extraordinaire qui fait du tourisme le 2^e secteur de l'économie du pays après l'automobile, générant 5% du PNB et fournissant 15% des emplois. La représentation habituelle du touriste en Turquie est celle d'un Européen de l'Ouest épris de soleil et de baignades, ce qui n'est pas faux. Les pays d'Europe de l'Ouest fournissent la moitié des touristes (51% en 2006). Mais l'explosion du tourisme en Turquie s'est traduite par une diversité croissante des pays d'émission, significative du nouveau positionnement de la Turquie dans l'équilibre régional (Russie, Bulgarie, Iran, Etats-Unis, Israël). L'Allemagne reste le principal pays émetteur de touristes, la forte présence de communautés turques en Allemagne expliquant bien sûr ce phénomène. Les binationaux turco-allemands et les Turcs résidant en Allemagne sont nombreux à se rendre en Turquie, mais sont loin de fournir la majorité du contingent allemand. Il en va de même pour les Pays Bas, la Belgique, L'Autriche, le Royaume Uni et la France. Ces six pays d'Europe occidentale totalisent à eux seuls 8.4 millions d'entrées sur le sol turc (43% du total).

La première caractéristique est la « monoculture de la plage », ou le développement touristique par le tout plage, ce qui pose les problèmes classiques de déséquilibre spatial (littoral/intérieur) et temporel (saison/hors saison), même si les côtes sont nombreuses et les saisons estivales plus longues qu'ailleurs. Pour indication, 2/3 des entrées sont enregistrées entre juin et septembre, et 90% des touristes restent dans la partie ouest du pays, plus précisément le long des côtes de la Méditerranée et de la mer Egée au sud-ouest du pays.

Istanbul est le deuxième pôle touristique majeur, avec un tourisme urbain plus court et plus culturel. La ville bénéficie de son architecture chargée d'histoire, de sa situation géographique particulière (le Bosphore) et de son image d'orientale branchée (les « nuits stambouliotes »).

Mais les autorités turques entendent bien diversifier leur tourisme et tirer profit des atouts considérables de leur pays. Le « plan de développement stratégique du tourisme en Turquie 2007-2013 » du ministère du tourisme peut être cartographié, avec la promotion d'un mode de tourisme plus doux (écotourisme vert), plus sportif (randonnée, ski) et décentralisé (promotion de villes secondaires).

5. L'enjeu géopolitique

Au-delà des échanges économiques avec l'Union européenne, la Turquie a une position stratégique incontournable pour toute politique extérieure européenne. Tout au long de son histoire, la Turquie, et avant elle l'Empire Ottoman, est apparue aux occidentaux comme un pays carrefour entre les pays balkaniques et les pays du Moyen Orient, entre la Méditerranée et la Mer Noire, entre le monde romain et le monde turc, en résumé comme un « monde de l'entre-deux ». Profitant de cette position stratégique, la Turquie a clairement choisi au cours de la guerre froide le camp occidental contre les visées russes sur le Bosphore et les Dardanelles, en devenant un des piliers de l'OTAN. Ses excellentes relations avec Israël lui confèrent aussi ce statut atypique de seul pays musulman à soutenir la politique de l'Etat hébreux. Aux yeux des européens, la Turquie possède aujourd'hui d'autres atouts non

négligeables: une économie dynamique et prometteuse, une population jeune, une main d'oeuvre qualifiée et moins chère qu'en Europe communautaire. Cela en fait un acteur incontournable dans les stratégies politiques et économiques de l'Union européenne.

D'autant plus que la Turquie s'affirme de plus en plus sur le plan international. Elle est en train de devenir un acteur majeur du Proche Orient, servant d'intermédiaire dans les discussions entre Israël et la Syrie par exemple. Elle est aussi en position de force pour contrôler l'approvisionnement en eau de la Syrie et de l'Irak, par ses grands barrages érigés sur le Tigre et l'Euphrate. Elle peut ainsi réguler le débit de ces deux fleuves vitaux pour les pays qu'ils traversent. Devant la raréfaction des ressources en eau douce, cette diplomatie de l'eau risque de prendre de plus en plus d'importance dans les années à venir.

Lorsqu'on observe, par exemple, l'évolution du dossier pétrolier et en particulier la question du tracé du nouvel oléoduc qui doit évacuer le pétrole azerbaïdjanais, on s'aperçoit que la solution choisie qui est soutenue par les occidentaux, consiste à passer par l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Anatolie et le port turc de Ceyhan où arrive déjà l'oléoduc de Kirkuk. Une telle option renforce les atouts stratégiques de la Turquie car ce nouveau complexe pétrolier constituera dans les prochaines années un pôle important d'approvisionnement pour la planète entière.

Voici rapidement les résultats d'un travail de prospective qui présentent 4 évolutions possibles pour la Turquie dans sa perspective européenne :

l'ancrage européen : la Turquie s'intègre dans l'UE et en devient un pilier dans la politique extérieure au Proche-Orient

l'intégration à risque : la Turquie est intégrée à l'UE mais importe ses problèmes au lieu de les résoudre

la diversification des partenaires : à l'assise des hésitations européennes, la Turquie préfère s'affranchir de la tutelle européenne pour devenir un acteur régional indépendant tout en conservant ses liens économiques avec l'UE

le renversement stratégique : la Turquie noue des alliances bilatérales selon ses intérêts et investit l'Asie Centrale au détriment des européens, notamment sur le plan énergétique

6. Les questions qui fâchent

1 La question kurde.

Peuple sans Etat, les kurdes sont à cheval sur quatre pays, la Turquie, l'Irak, l'Iran et la Syrie, sans compter les diasporas en Europe. Les tensions récentes au Kurdistan turc ont remis sur le devant de la scène une situation tendue depuis 1984, date à partir de laquelle le parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) s'est engagé dans une guerre de « libération nationale ». Cette organisation est qualifiée de « terroriste » par les autorités nationales et est reconnue comme telle par l'Union européenne, mais elle a permis de mettre en avant l'identité kurde, niée par Ankara et interdite sous toutes ses formes. Aujourd'hui, le PKK n'appelle plus à la création d'un Etat kurde indépendant mais revendique avant tout la reconnaissance de droits culturels. Toutefois, ses liens semblent se renforcer avec le Kurdistan irakien, organisé aujourd'hui sous la forme d'une région autonome, ce que la Turquie centralisée voit d'un très mauvais œil. Ankara semble avant tout redouter que les kurdes d'Irak prennent le contrôle de la ville pétrolière de Kirkuk, qui permettrait à terme de financer un Etat kurde indépendant auquel pourrait se rattacher les kurdes de Turquie.

Après une relative accalmie entre 2001 et 2007, les tensions semblent reprendre de plus belle, alimentant des tensions de plus en plus fortes. La presse turque n'est pas en reste quant à la propagande militariste et anti-kurde, dans un pays très centralisé où le régionalisme rime avec séparatisme. De nombreux kurdes vivent maintenant hors du territoire kurde à proprement

parler (Sud Est de la Turquie), notamment dans les grandes villes de l'Ouest, ce qui déplace les tensions communautaires dans les milieux urbains. Le gouvernement de l'AKP vient cependant de lancer une chaîne publique exclusivement en kurde, officiellement pour favoriser la diversité linguistique dans la perspective européenne. Mais certains observateurs soulignent le fait que les chaînes privées kurdes restent limitées, et que les langues kurdes restent toujours interdites, notamment dans les documents officiels et les tracts électoraux pour les prochaines municipales. La proximité des élections et l'ambition affichée de l'AKP de remporter les villes du Sud-Est tenues par les DTP (parti kurde) ne sont sans doute pas étrangères à cette volonté subite de reconnaissance des droits culturels kurdes.

2 La question arménienne

Il s'agit d'une question extrêmement sensible qui touche non seulement à l'histoire nationale mais aussi la mémoire et l'imaginaire collectifs, propres à cristalliser des tensions. Pendant la première guerre mondiale, la Russie et l'empire Ottoman sont en guerre : les Arméniens sont entre les deux. Peuple à l'histoire millénaire, ces derniers sont pris entre deux feux : la Turquie pousse les Arméniens de Russie à se révolter contre le tsar : ils sont massacrés. A son tour, la Russie pousse les Arméniens de Turquie à se révolter contre l'empire ottoman. Ce dernier commet alors des massacres de masse et des déplacements forcés de population dans des conditions épouvantables, laissant peu de chance de survie. On estime que de la moitié au 2/3 des Arméniens de Turquie disparaissent alors. Depuis lors, les crispations sont vives. Pour les Arméniens, il s'agit bel et bien d'un génocide organisé depuis Constantinople, c'est-à-dire une politique d'élimination systématique d'un peuple du simple fait de son existence. Pour l'Etat turc, il y a eu effectivement des massacres, mais dans un contexte de guerre et des deux côtés, et de toute façon il s'agissait alors de l'empire Ottoman et non de la République de Turquie contemporaine.

La tension s'est accentuée à la suite du conflit du Haut-karabakh après la chute de l'URSS. Pour simplifier, la Turquie soutient l'Azerbaïdjan qui entend garder le territoire montagneux à majorité arménienne du Haut-karabakh alors que celui-ci avait proclamé son indépendance en même temps que l'Arménie, soutenu par la Russie. Depuis ce conflit, non-résolu d'ailleurs, les frontières turco arméniennes sont hermétiquement fermées.

Des lobbys très puissants, parfois armés, existent des deux côtés. Là aussi, les crispations semblent s'atténuer. Un colloque d'historien a été organisé sur la question du génocide et a vu historiens turcs, arméniens et étrangers échanger sur la question en 2005, ce qui est déjà un grand pas. La société civile n'est pas en reste : des universitaires ont récemment lancé une pétition sur Internet qui a recueilli plus de 27000 signatures à ce jour ; le texte est clair : « *Ma conscience ne peut accepter que l'on reste indifférent à la Grande Catastrophe que les Arméniens ottomans ont subi en 1915, et qu'on la nie. Je regrette cette injustice, et pour ma part, je partage les sentiments de sœurs et frères arméniens et je leur demande pardon* ». Et le président actuel de Turquie, Abdullah Gül, semble lui aussi vouloir apaiser les tensions : il s'est rendu dans la capitale arménienne en septembre dernier pour assister à un match de football (on a alors parlé de la diplomatie du football). C'est une première historique !

3 La question chypriote.

L'armée turque occupe toujours le Nord de l'île, et refuse de reconnaître l'Etat chypriote grec du Sud, alors qu'elle est le seul pays à reconnaître la République de Chypre du Nord. En 1974, l'intervention militaire turque, en réponse à un coup d'Etat des nationalistes grecs qui visait le rattachement à la Grèce, entraîne la division de l'île de chaque côté d'une ligne verte de cessez le feu. Depuis, tous les efforts sont concentrés sur la possible réunification de l'île.

Le référendum sur le « plan Annan », organisé le 24 avril 2004 par l'ONU et soutenu par l'Union européenne et les Etats-Unis, n'a pas assuré la réunification en raison du rejet massif (75%) de l'électorat chypriote grec, alors que l'électorat chypriote turc donnait un vote favorable (65%). L'adhésion le 1^o mai 2004 de la république de Chypre à l'UE, qui l'a considéré comme engageant toute l'île, a encore plus compliqué la situation. Au départ hostile à sa candidature à l'UE, la Turquie a été contrainte d'assouplir sa position lors de sa propre candidature. Cependant, elle refuse toujours l'entrée de ses ports et aéroports aux navires et avions en provenance de Chypre, et ne reconnaît toujours pas Chypre comme Etat indépendant. La récente élection de Dimitris Christofias à la tête de la République de Chypre a largement contribué au dégel du conflit. Les négociations pour aboutir à une solution (la plus probable est la création d'un Etat fédéral) sont marquées par l'ouverture de nouveaux points de passage dans la fameuse ligne verte qui partage l'île.

Conclusion : De la notion d'intégration

L'Union européenne repose sur un principe fondamental : l'intégration. Mais comme il a été démontré à plusieurs reprises, l'intégration n'est pas qu'un processus institutionnel. D'un point de vue de géographe, il s'agit aussi d'interactions généralisées entre deux espaces. Un espace peut s'intégrer à un autre espace par des échanges économiques ou sociaux sans que ses représentants aient signé un accord d'association. A la question politique : « faut-il intégrer la Turquie dans l'Union européenne ? », nous pouvons répondre que le territoire turc est déjà en cours d'intégration au territoire européen, par ses liaisons routières, maritimes et aériennes, par ses échanges économiques, par son attractivité touristique et surtout par son dynamisme migratoire. Et l'intérêt géopolitique de l'UE est de tout faire pour éviter de « désintégrer » la Turquie.

Bibliographie

- Bazin Marcel, 2005, « Diversité ethnique et disparités régionales », in VANER Semih dir. *La Turquie*, Fayard, 2005
- Beckouche Pierre, Richard Yann, 2008, *Atlas d'une nouvelle Europe*, Autrement.
- Chuvin Pierre, 2008, « La Turquie : future hub énergétique de l'europe ? », *Revue Tiers Monde*, n°194, avril-juin 2008
- Commission européenne, 2008, *Turkey 2008 Progress Report*, Commission Staff Working Document, Bruxelles, 5/11/2008
- Chaponnière Jean-Raphaël, 2008, « Panorama de l'industrie turque face à la concurrence chinoise », *Revue Tiers Monde*, n°194, avril-juin 2008.
- Drevet Jean-François, 2000, « Les perspectives de l'élargissement et l'aménagement du territoire dans l'espace euro-méditerranéen », *Territoires 2020*, n°1, juin 2000
- Drevet J.F., 2004, *L'élargissement de l'Union européenne : jusqu'où ?* Paris, L'Harmattan.
- Drevet J.F., 2007, « Union européenne, la résistance turque. La Turquie peut-elle satisfaire aux conditions politiques de l'adhésion à l'Union européenne ? », *Futuribles*, 337.
- Guillou Anne Yvonne, de Tapia Stéphane, M. Wadbled Pôleth, 2007, *Migrations turques dans un monde globalisé*, Presses Universitaires de Rennes.
- Mallet Laurent, 2007, « Le tourisme en Turquie : de la manne financière aux changements de mentalité », *Hérodote*, n°127, 2007/4
- Pérouse J.F., 2004, « La Turquie est-elle intégrable ? Quelques réflexions sur des frontières de part et d'autre imaginées. », in PECOUT G. (dir.), *Penser les frontières de l'Europe du XIXe au XXe siècles*, Paris, PUF.

De Tapia Stéphane, 2005, « Réseaux turcs en Europe : espace réticulé, espace diasporique ? » *actes du Festival International de Géographie*, Saint-Dié-des-Vosges 2005.

Articles de presse :

Le Monde 08/09/2008, « La diplomatie du football rapproche la Turquie et l'Arménie », Paris

Le Monde 25/02/2008, « L'élection de Demetris Christofias relance les espoirs de réunification de Chypre », Paris

Blog de l'Observatoire de la Vie Politique Turque, 18/10/2008, « De la question kurde aux négociations européennes », IFEA, Istanbul

Autres Cafés Géographiques concernant la Turquie :

« Que savons nous de la Turquie et des Turcs ? », Géraud Pourmanède, Michèle Carmona, 14 décembre 2004, http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=494

« Arrêtons de caricaturer la géographie pour exclure la Turquie de l'Europe », E. Glon et P. Picouet, 4 janvier 2005, www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=519

« En Turquie, où passe le frontière de l'Europe ? », Stéphane de Tapia, 2 février 2005, http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=598

« La Turquie entre quatre mondes », Stéphane De Tapia, 19 février 2007, www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1074

« Le nouvel oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan : quels impacts pour la Turquie et l'Union Européenne ? », Stéphane De Tapia, 5 octobre 2007, http://www.cafegeo.net/article.php3?id_article=1229

Questions

Guy Baudelle : Y a-t-il actuellement un nouveau plan pour remplacer le plan Annan élaboré par les Nations Unies en vue de la réunification de l'île de Chypre ?

Ce plan prévoyait une réunification avec un gouvernement fédéral et le droit au retour des populations. Il n'y a plus actuellement de plan ni au sein de l'ONU ni au sein d'autres organisations. On est aujourd'hui au stade de négociations bilatérales, les autorités chypriotes s'appuyant sur une partie des propositions du plan Annan.

LB : En quoi le problème kurde et le problème arménien sont-ils des obstacles à l'intégration institutionnelle de la Turquie au sein de l'UE ?

Le problème arménien en soit ne pose pas de problème institutionnel. Simplement, il cristallise les tensions et une grande partie des opposants à l'entrée de la Turquie dans l'UE s'en empare pour déclarer que tant que la Turquie ne reconnaîtra pas le génocide arménien, il est hors de question qu'elle puisse intégrer l'UE.

Par contre la question kurde pose d'autres problèmes, dont des problèmes d'ordre institutionnel, puisque dans les traités européens sont inscrits le respect des minorités nationales et le respect des langues régionales (que la France d'ailleurs ne respecte pas). A noter que, pour d'autres pays aujourd'hui intégrés à l'UE, les manquements à ces règles n'a pas été un point d'achoppement au moment de leur adhésion.

Quelles sont les évolutions en cours de l'opinion publique turque vis-à-vis de l'entrée dans l'UE ?

Selon l'Eurobaromètre, la majorité de la population turque est favorable à l'intégration à l'UE. Cependant, l'opinion qui commence à poindre en Turquie est qu'il faut fixer une date butoir pour l'entrée de la Turquie. Certains Europhiles turcs proposent la date de 2023, date du centenaire de la fondation de la République de Turquie.

L'opposition en Turquie à une entrée du pays dans l'UE provient surtout de la vieille garde kémaliste qui y voit une perte de souveraineté et la possibilité d'émergence des revendications infranationales au sein du cadre supranational fourni par l'Europe communautaire. En effet, celle-ci fournirait aux mouvements régionalistes une facilité d'expression c'est-à-dire, vu de Turquie, un lieu d'exposition des revendications séparatistes.

GB : La candidature d'adhésion de la Turquie à l'UE a été déposée avant celle de la Croatie. Or, cette dernière qui achève actuellement les négociations en vue de cette adhésion pourra intégrer l'UE en 2010 ou au plus tard en 2011. Comment cette situation est-elle vécue en Turquie ?

La différence de traitement provient de plusieurs éléments. Tout d'abord, du fait que la Croatie est beaucoup moins peuplée que la Turquie, ce qui posera moins de problème budgétaire. Par ailleurs, elle a des formes institutionnelles plus aptes pour l'intégration européenne. De plus, c'est un pays balkanique dont l'appartenance à l'Europe ne fait pas débat. Enfin, suite aux guerres au sein de l'ex-Yougoslavie, c'est un moyen de stabiliser ce front sud-est de l'Europe.

La question de la laïcité ?

Il s'agit effectivement d'un point sensible en Turquie. Cette laïcité turque est inscrite dans la constitution. C'est le seul cas en Europe avec la France. La laïcité est défendue par l'armée et par les kémalistes, nombreux au sein des élites occidentalisées. L'année dernière, l'AKP, le parti au pouvoir, a fait l'objet d'une procédure d'interdiction sous prétexte qu'il mettait à mal cette laïcité. Le débat porte aussi sur le port du voile dans les universités turques pour l'instant interdit.